

J'APPORTE EN DÉCHÈTERIE



BATTERIES



CARTONS



CARTOUCHES
D'ENCRE



CD/DVD



DÉCHETS
D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES ET
ÉLECTRONIQUES (DEEE)



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES
(DDS)*



DÉCHETS
VERTS



FILMS
PLASTIQUE



GRAVAT
DÉBLAIS



HUILES DE
VIDANGE*



HUILES
DE FRITURE*



LAMPES



MÉTAUX



MOBILIER



PAPIERS



PILES ET
ACCUMULATEURS



PLASTIQUES
RIGIDES



PNEUMATIQUES*



POLYSTYRÈNES



RADIOGRAPHIES



RÉUTILISATION
RÉEMPLOI



VERRES



TOUT-VENANT



BOIS

* Amiante interdite. Règlement des déchèteries sur grand-chatellerault.fr

* Dépôt interdit pour les professionnels

BADGE OBLIGATOIRE

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers qui résident sur le territoire de Grand Châtellerault (hors gestion SIMER).

L'entrée n'est autorisée que sur présentation d'un badge identifié par foyer.

DEMANDEZ-LE EN LIGNE SUR

grand-chatellerault.fr

OU AU SERVICE GESTION DES DÉCHETS

de la Communauté d'Agglomération
de Grand Châtellerault
208 rue d'Antran - 86100 Châtellerault
sur présentation d'un justificatif de domicile
de moins d'un an



0 800 835 821 Service & appel gratuits

par-ici-les-bons-gestes.fr
grand-chatellerault.fr

GRAND
CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

